



Conditions générales d'inscription et de fonctionnement des séjours

1. Inscription

Votre demande est enregistrée dès réception du formulaire d'inscription correctement et intégralement rempli.

L'inscription est confirmée par nos équipes après validation médicale et technique.

Un tarif personnalisé est étudié, selon la catégorie de ratio d'encadrement (grille CNLTA) à laquelle appartient le participant.

A réception du devis personnalisé, **l'inscription est effective à la réception du devis signé, et du versement d'un acompte de 50% du séjour.**

Le solde du règlement doit nous parvenir impérativement au plus tard 30 jours avant le départ.

2. Prix et prestations

Les prestations suivantes sont comprises dans le prix indiqué :

- l'hébergement en hôtel ou résidence hôtelière. Les hébergements prévus et cités dans le catalogue des séjours de vacances adaptés peuvent être soumis à des changements, mais nous garantissons le standing indiqué.
- les repas
- l'encadrement
- les animations et excursions proposées
- le matériel éventuel est également compris
- le rapatriement pour problème médical, uniquement

Le prix du séjour est forfaitaire, aucun remboursement d'éventuelles prestations non consommées n'est possible.

30 jours avant le départ, le

séjour doit être payé intégralement sans que La Valériane n'ait à pratiquer de relance. Le règlement doit être accompagné du nom et prénom de la personne inscrite. Le non-paiement du solde dans ce délai entraîne l'annulation de l'inscription. Dans ce cas, nous appliquons les conditions d'annulation précisées au chapitre 3. Tout retard ou défaut de paiement entraînera la facturation des frais de relance ou de poursuite.

Le prix du séjour ne comprend pas :

- Le pré-acheminement vers le lieu de départ (si besoin, nous consulter, sur devis)
- Les frais médicaux
- Les achats personnels

3. Conditions d'annulation

En cas de désistement ou de séjour écourté, quelle qu'en soit la raison, il sera retenu pour chaque personne inscrite :

- 50% du montant total du séjour si l'annulation est signifiée par lettre recommandée plus de 30 jours avant le départ
- 100% du montant total du séjour si le délai est inférieur à 30 jours.

Si le voyage se fait par avion, 100% du prix du billet sera retenu quelle que soit la date d'annulation.

La non-présentation des passeports, cartes d'identité, sorties de territoire au moment de l'embarquement, est assimilée à un désistement.

Toute annulation, désistement ou séjour écourté, doit faire l'objet d'un courriel ou d'un courrier.

En cas de report d'inscription sur un autre séjour, possible uniquement à plus de 2 mois du début du séjour, aucune somme ne sera retenue. A moins de deux mois avant le départ, nous serons contraints d'appliquer les conditions d'annulation ci-dessus.

En cas de suppression ou d'annulation d'un séjour par La Valériane, nous vous informerons immédiatement. La totalité des sommes versées vous sera restituée sous forme d'un avoir à valoir sur un autre séjour de votre choix ou vous sera remboursée sans autre indemnité.

4. Offre

« remboursement »

Par convention avec nos partenaires, La Valériane vous propose de souscrire une offre « remboursement » couvrant les frais d'annulation. Le coût de cette option facultative est de 6% du montant du séjour. Vous pouvez la souscrire et régler son montant à l'inscription, en complétant le dossier d'inscription.

Cette offre couvre les cas suivants :

- Une maladie (à l'exclusion de la grippe A) ou un accident grave, constaté par un certificat médical, qui affecte subitement la personne inscrite et l'empêche de participer aux activités du séjour prévu.
- Le décès de la personne inscrite ou d'une personne de la famille proche.

L'assurance s'applique aussi en cours de séjour au prorata des journées restantes et à

l'exclusion du coût de voyage retour qui restera à la charge du client.

Dans tous les cas, un montant de 200 € reste acquis à La Valériane, pour frais de dossier + le montant de l'offre « remboursement » (non remboursable),

Dès l'événement empêchant le séjour, vous devez prévenir La Valériane par courriel ou courrier, dans les 48 heures au plus tard, et produire le justificatif correspondant. Cette assurance ne peut être souscrite à posteriori de l'inscription.

5. Assurance

La Valériane, son accompagnement et son encadrement sont couverts par AXA France IARD, 313 terrasses de l'arche, 92 727 NANTERRE Cedex.

Les objets et effets personnels ne sont pas couverts en cas de vol ou de perte.

6. Perte et vol

Il n'est pas rare qu'en collectivité un client égare un vêtement ou un objet personnel, et ce, malgré la vigilance de l'équipe d'encadrement. Dans ce contexte, La Valériane ne peut être tenue pour responsable et n'assure pas le remboursement des effets perdus (vêtements, argent de poche, lunettes, portable...).

7. Traitement et continuité des soins

En cas de traitement, les médicaments et consommables de soins et de toilettes devront être fournis, pour la durée totale du séjour + 2 jours, et être remis au responsable du séjour au moment du départ, avec l'ordonnance à jour du médecin, la carte vitale, et la carte de la mutuelle santé éventuelle.

En cas de soins ou de surveillance requis pendant le séjour (dialyse, pansements, diabète,..., nous organisons

leur continuité. Notre référent pour les soins vous contactera avant le départ pour mettre en œuvre la prise en charge adaptée, dans un souci de confort et de sécurité.

Durant le séjour, notre organisme fait l'avance des frais médicaux suivants : visite chez le médecin, médicaments. En fin de séjour, ces frais seront facturés par La Valériane. Les feuilles de maladie seront retournées contre remboursement.

Pour les personnes énurétiques, il faut prévoir un trousseau adéquat et suffisant (plusieurs alèses notamment), car les frais de détérioration de literie peuvent être facturés par les hôtels ou résidences hôtelières.

8. Régimes alimentaires spécifiques

Toutes les préconisations médicales devront nous être signalées à l'inscription (afin de vérifier la compatibilité avec le séjour envisagé).

S'agissant de restauration collective dans les hôtels où nous séjournons, nous nous efforcerons de répondre aux demandes particulières philosophiques ou culturelles (viande halal, régime végétalien ou végétarien, ...) mais nous ne pouvons le garantir.

9. Droit à l'image

Des photos ou vidéos sont prises au cours des séjours. En s'inscrivant, le participant accepte d'être pris en photo ou filmé. Si toutefois le participant refuse cette utilisation de l'image, le participant doit le notifier dans la fiche d'inscription.

10. Renvoi

En cas de délit, d'atteinte intentionnelle aux personnes ou aux biens, d'incivilités

répétées, d'inadaptation, d'utilisation de drogue de quelque nature que ce soit, d'abus d'alcool, le participant pourra être renvoyé. Tous les frais de rapatriement, y compris si besoin ceux d'un accompagnateur seront alors à la charge du participant. Aucun remboursement ne sera effectué.

11. Départ et retour

L'heure et le lieu de rendez-vous vous seront communiqués au plus tard deux semaines avant le départ.

Au départ et au retour, la présence d'un adulte accompagnant le participant doit nous être précisé.

Le transport comprend, l'aller et le retour d'une même ville par train, car ou avion en billet collectif forfaitaire. Aucun remboursement ne pourra être accordé si cet aller-retour ou l'un des voyages n'est pas effectué. Si vous arrivez en retard, après le départ du train, de l'autocar ou de l'avion, le participant devra s'acheminer à ses frais sur le lieu du séjour. Votre décision de transport Aller-Retour confirmée par votre inscription ne pourra pas être modifiée ensuite.

Pour nous joindre sur le départ en cas d'urgence, nous vous communiquerons un n° de téléphone portable.

12. Satisfaction

Nos séjours sont organisés par une équipe de professionnels. Vos remarques, critiques, réclamations et votre satisfaction sont importantes. Elles seront pour nous, de précieux éléments pour améliorer encore nos actions en faveur des personnes en situation de handicap.

10/01/22